



— **Stratégie
Transition
énergétique
2019-2022**

Revue à mi-parcours
Synthèse

[Novembre 2021]



ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La **stratégie Transition énergétique 2019-2022** du groupe AFD, élaborée après consultation interne et externe, a été validée mi-2019 par le Conseil d'administration du Groupe. Sa finalité est la suivante : « **Accélérer la transition**

énergétique des pays en développement vers des services énergétiques accessibles à tous, efficaces, résilients et décarbonés ». Les axes d'intervention ainsi que les leviers d'accélération sont présentés dans le schéma ci-dessous :



Les principales nouveautés de cette stratégie ont été :

- **La place centrale faite à la demande** à travers : l'accès pour tous aux services énergétiques ; le rôle essentiel de la maîtrise de la demande et l'efficacité énergétique.
- **Le renforcement de l'ambition climatique** avec : une sélectivité accrue des investissements, notamment l'extension de la liste d'exclusion à la quasi-totalité des énergies fossiles ; l'accompagnement plus soutenu des acteurs dans leur sortie des énergies fossiles.

Cette stratégie a permis de positionner le Groupe comme un acteur ambitieux de la transition énergétique.

Une revue à mi-parcours de cette stratégie a été menée au premier semestre 2021, via une **consultation large interne et externe**. Elle fait le **bilan des deux premières années** de mise en œuvre et conduit à **renforcer l'ambition du Groupe pour accompagner la transition vers un monde décarboné**.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE 2019-2020

CONTRIBUER AUX ENGAGEMENTS CLIMAT ET SOCIAUX DU GROUPE AFD

Les opérations financées en 2019 et 2020 contribuent aux **grandes orientations du plan stratégique du Groupe** que sont les engagements 100 % Accord de Paris et 100 % Lien social.



PROMOUVOIR UN ENGAGEMENT 100 % LIEN SOCIAL

60 % des engagements, soit 2,6 Md€, ont un objectif genre principal ou significatif.



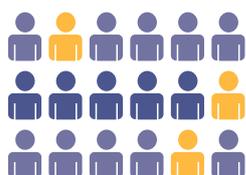
RESPECTER UN ENGAGEMENT ÉNERGIE 100 % ACCORD DE PARIS

5 millions de tonnes de CO₂ évitées. **76 %** des engagements énergétiques, soit 3,3 Md€, présentent un co-bénéfice climat.

SOUTENIR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette stratégie est la pierre angulaire de l'atteinte de nombreux Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD n°7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Ou encore l'ODD n°13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Cette stratégie, par les usages de l'énergie qui sont soutenus, contribue aussi à l'amélioration des conditions de vie des populations. Un exemple : l'éclairage la nuit renforce la sécurité et améliore les conditions d'étude des écoliers. Ainsi, de façon transversale, cette stratégie soutient l'atteinte de l'ODD n°1 (éliminer la pauvreté), de l'ODD n°5 (égalité femmes-hommes), de l'ODD n°8 (croissance économique), de l'ODD n°9 (industrialisation durable), etc.



RENFORCER L'ACCÈS POUR TOUS AUX SERVICES ÉNERGÉTIQUES

7,4 millions de personnes vont avoir accès à un service électrique durable.



SOUTENIR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE

310 GWH/an de consommation énergétique économisée.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE

16,6 millions de personnes bénéficieront d'une amélioration de la qualité du service électrique dans nos pays partenaires



PROPOSER UNE ÉNERGIE MODERNISÉE ET DÉCARBONÉE

4,8 GW de capacités de production d'énergies renouvelables seront installées.

RENFORCER L'AMBITION DU GROUPE POUR ACCOMPAGNER UN MONDE DÉCARBONÉ

Les conclusions de cette revue à mi-parcours de la stratégie Transition énergétique sont à replacer dans un contexte qui a connu de fortes évolutions depuis 2019, avec notamment :

- Des annonces de neutralité carbone à horizon 2050 faites par de nombreux pays ;
- Le renforcement des exigences climatiques d'acteurs financiers (EDFIs, BEI, KfW entre autres) ;
- Le constat partagé très largement de la nécessité d'accélérer à très court terme la décarbonation du secteur de l'électricité ;
- Une meilleure appréhension des risques de lock-in et d'actifs échoués associés aux centrales charbon et gaz.

S'appuyant sur les résultats de la consultation menée en 2021 dans le cadre de cette revue, et sur cette évolution du contexte international, **le conseil d'administration de l'AFD a validé les décisions suivantes :**

Décision 1

MAINTENIR LES AXES PRIORITAIRES ET LES LEVIERS TRANSVERSAUX DE LA STRATÉGIE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 2019-2022 DU GROUPE AFD

Cette décision se traduit par une approche volontariste en faveur de l'accès aux services énergétiques, de l'efficacité énergétique et du renouvelable, ainsi qu'un effort soutenu sur l'appui aux politiques de transition énergétique, les partenariats et l'innovation.

Décision 2

RÉHAUSSER L'AMBITION CLIMATIQUE

Cette décision se traduit par un amendement à la stratégie Transition énergétique du Groupe validé par le conseil d'administration en novembre 2021 sur le **financement des infrastructures**, ainsi que par la poursuite du travail du Groupe sur **l'alignement des acteurs à l'Accord de Paris**.

Financement des infrastructures

Le Groupe continuera à soutenir fortement les investissements en faveur de la transition énergétique et de l'ODD7, et s'engage en parallèle à ne plus octroyer de financement à des projets de construction, d'extension ou de rénovation de centrales de production d'électricité ou de chaleur à partir d'énergies fossiles¹. L'objectif du Groupe avec ce positionnement ambitieux est de concentrer ses moyens pour accompagner les pays à faire au plus vite le basculement vers les systèmes énergétiques décarbonés de demain.

Financement des acteurs énergétiques

Le groupe AFD développera une méthodologie permettant d'**accompagner avec une approche différenciée les acteurs énergétiques dans leur trajectoire de transition et d'alignement à l'Accord de Paris**.

Au-delà des financements de projets permettant de financer les investissements verts (énergies renouvelables notamment), l'AFD engage une réflexion avec ses pairs pour soutenir, par des projets de coopération technique et de nouveaux outils financiers, les acteurs énergétiques souhaitant accélérer leur décarbonation et notamment la fermeture de leurs unités fossiles.

Accompagnement des institutions financières

Lorsque ces institutions financières² sont partenaires du groupe AFD dans le financement de la transition énergétique, le Groupe adaptera ses modalités d'intervention selon les deux principes suivants :

(i) Pour les opérations d'appui aux acteurs du système financier visant le financement d'un portefeuille d'investissements identifiés, application de la liste d'exclusion prévalant pour les financements directs.

(ii) L'accompagnement sera renforcé pour les institutions financières partenaires qui le souhaitent dans le développement d'une offre de financement dédiée aux investissements contribuant à la transition énergétique.

¹ Voir le détail plus bas.

² Cette démarche n'inclut pas les fonds d'investissement.

Décision 3

POUR SUIVRE LA RÉFLEXION SUR DE NOUVEAUX CHANTIERS

La revue à mi-parcours a fait remonter plusieurs chantiers à lancer ou à poursuivre en vue de la préparation de la prochaine stratégie de transition énergétique, et en lien avec la préparation du prochain plan d'orientation stratégique (POS) :

- Note méthodologique détaillée précisant **la démarche auprès des acteurs**.
- Matrice d'aide à la décision en matière de **bioélectricité** et d'**hydroélectricité** permettant notamment une meilleure prise en compte de la biodiversité.
- Note de positionnement pour une meilleure prise en compte des **aspects sociaux de la transition énergétique**.

- Note méthodologique sur les **critères d'analyse des alternatives** au gaz pour les process industriels et la production de chaleur dans le bâtiment.

- Note de positionnement sur les interventions du groupe AFD sur les mines (**minerais nécessaires à la transition énergétique ou numérique**).

Au-delà de ces notes, une réflexion plus globale sera lancée sur la nécessité et les conditions de possibilité d'une rupture plus forte dans les dynamiques de transition observées jusqu'à présent pour concilier les agendas développement, environnement et démocratie. Cela devra probablement passer, en lien avec l'élaboration du prochain POS, par une réflexion plus poussée sur les modèles de développement compatibles avec ces agendas, sur la sobriété ou encore sur la prise en compte des innovations technologiques ou non (gouvernance, approche par les communs, etc.).

MODIFICATION DE LA STRATÉGIE SUR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

La revue à mi-parcours conduit à modifier la partie 3.3.3 de **la stratégie Transition énergétique 2019-2022 du Groupe AFD qui précise les infrastructures éligibles et non éligibles aux financements du Groupe, en lien avec les objectifs de décarbonation**.

LES INFRASTRUCTURES NON ÉLIGIBLES AUX FINANCEMENTS DU GROUPE AFD

Dans une perspective de renforcement de son engagement d'être « 100 % Accord de Paris », le Groupe AFD **exclut de ses financements** :

S'agissant des projets dédiés aux énergies fossiles

Les projets d'exploration, production, transformation ou transport dédiés aux énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz conventionnels et non-conventionnels) et leurs infrastructures associées³.

S'agissant de l'électricité

- **La construction, l'extension ou la rénovation de centrales de production d'électricité à partir d'énergies fossiles⁴, y compris de gaz naturel**, à l'exception des projets de mini-réseaux alimentés par des centrales hybrides (couplant les énergies renouvelables et des combustibles fossiles).

- Et leurs infrastructures associées.

S'agissant de la chaleur

- **Des projets de construction, rénovation et extension de nouvelles centrales de production de chaleur à partir d'énergies fossiles** (hors secteur industriel et bâtiment).

- Les projets de construction, d'extension ou rénovation de centrales à cogénération ou trigénération à partir d'énergies fossiles.

³ Une infrastructure est dite associée à cette unité fossile si les deux conditions suivantes sont remplies : 1. L'infrastructure n'aurait pas été réalisée en l'absence de cette unité fossile ; 2. L'unité fossile ne serait pas viable économiquement sans l'infrastructure.

⁴ Le groupe AFD se réserve toutefois le droit d'analyser au cas par cas des innovations pas encore mûres aujourd'hui mais qui pourraient être pertinentes pour la décarbonation des mix : CCS sur centrale gaz et sur industries intensives en énergie, hybridation hydrogène décarboné / biométhane.

LES INFRASTRUCTURES ÉLIGIBLES AUX FINANCEMENTS DU GROUPE AFD

Tout en respectant l'objectif de décarbonation à long terme de l'Accord de Paris, certains investissements dans les pays en développement impliquant des énergies fossiles demeureront indispensables à plus court terme pour assurer à tous un accès à des services énergétiques modernes et fiables. Dans ce contexte, le groupe AFD pourra notamment envisager le financement :

Des projets de distribution de gaz domestique pour la cuisson ou le chauffage

Ces projets, fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou raccordés au réseau de distribution, doivent être en cohérence avec les priorités d'accès en Afrique et en Asie, à savoir : avoir des bénéfices sociaux ; être en substitution à d'autres énergies plus émissives et/ou ayant par ailleurs des impacts significatifs en terme de déforestation.

Des projets de mini-réseaux alimentés par des centrales « hybrides »

Ces centrales, de puissances restreintes, couplent énergies renouvelables et combustible fossile en zones rurales non connectées au réseau national ou dans les petits États insulaires et ont des émissions spécifiques inférieures à 500g CO₂/kWh⁵. Il peut également s'agir de projets de production d'énergie décentralisée « hybride » pour les besoins d'installations industrielles en sites isolés⁶.

Des projets d'extension, de renforcement ou de modernisation de réseaux d'électricité ou de chaleur

Ces projets sont éligibles y compris lorsqu'ils sont alimentés par des mix électriques ou sources de chaleur incluant des énergies fossiles.

Des projets dans les secteurs productifs et du bâtiment

Il s'agit là d'industries grandes consommatrices d'énergie ou d'agro-industries. Le Groupe pourra les financer en cherchant à promouvoir les meilleures technologies disponibles. Sont aussi inclus des projets de petites installations de production de chaleur pour le bâtiment en cherchant à atteindre les meilleurs standards d'efficacité énergétique (en énergie primaire) des bâtiments alimentés, et en cas de complément minoritaire à des énergies renouvelables ou d'absence d'alternative d'énergie renouvelable disponible.

La conversion de centrales de production de chaleur alimentée au gaz vers une source d'énergie renouvelable

Des projets de fermetures de centrales thermiques fossiles

Des projets de fermeture / réhabilitation de mines de charbon

Ces projets veilleront à la mise en sécurité des sites avec un plan de gestion des impacts environnementaux et l'accompagnement des populations dans la reconversion du territoire.

Des projets de mobilité électrique, ainsi que des projets de transport

Les projets de motorisation reposant sur des carburants fossiles, y compris à base de gaz, sont éligibles.

Des projets de « valorisation des gaz torchés » associés à l'exploitation du pétrole et du gaz naturel

Ces projets seront appuyés sous réserve d'un impact environnemental local limité et maîtrisé et à condition que les projets s'inscrivent dans une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre du pays.

⁵ Cela correspond à un minimum d'1/3 de renouvelable pour 2/3 de diesel.

⁶ Ces projets ont un impact très limité en termes d'émissions mais sont indispensables dans certains cas pour l'électrification à travers des mini-réseaux pour répondre à l'enjeu de l'accès des populations à l'énergie.

Pour un monde en commun

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et bientôt d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes -75598 Paris cedex 12 -France

Tél. : +33 1 53 44 31 31